

Département de la Seine Maritime  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20250226-2025-02-26-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Affichage : 06/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-26-10**



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D. (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. Loïc Beucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DES ECOLES**

La commune a lancé en depuis 2012 l'équipement numérique des trois écoles, en dotant les écoles élémentaires d'ordinateurs portables destinés aux élèves et aux enseignants.

Aujourd'hui, les premiers ordinateurs dédiés aux élèves sont devenus obsolètes, et il est nécessaire de relancer le programme d'équipement pour la période 2025-2026.

Au total 35 ordinateurs portables sont répartis dans les écoles élémentaires du Bout d'Amont et Jean Rostand.

Le programme consiste à remplacer la première année 18 ordinateurs la première année, puis 17 ordinateurs portables la seconde. Le cout total estimé pour les acquisitions et l'installation du matériel est estimé à 35 000 euros T.T.C.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de renouvellement de l'équipement des écoles élémentaires,

Considérant que le coût évalué pour ce projet est de 28 000 euros H.T, soit 35 000 euros T.T.C,

Considérant que la DETR retient comme catégorie d'opérations éligible ce type d'investissement,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources Humaines »,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Valide le projet de renouvellement des équipements informatiques des deux écoles élémentaires,
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et tout autre financeur potentiel, afin de soutenir financièrement ce projet
- Autorise madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 26 février 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.